



Denonciation calomnieuse ?

Par **aunishb**, le **06/04/2009** à **23:06**

Bonjour,
Je suis arbitre d'un sport collectif.
Lors d'une rencontre, j'ai fait un rapport suite à une bagarre générale, que j'ai adressé à la Fédération.
La commission de Discipline a infligé diverses sanctions et avertissements aux personnes mentionnées dans le rapport (joueurs, entraîneurs et dirigeants).
Or j'apprends, sur le site Internet du club mis en cause, que l'un des entraîneurs, qui a eu un avertissement par la Fédé va porter plainte pour dénonciation calomnieuse contre moi.
Mon rapport a été fait de manière honnête, sans aucune volonté de nuire. Je n'ai fait que rapporter les faits.
C'est la première fois en 20 ans de carrière que je risque une telle procédure.
Je ne suis que bénévole, investi dans le milieu associatif et passionné de mon sport.
Cette procédure peut elle aboutir ?? Quels peuvent être les conséquences pour moi ??
Je vous remercie de vos conseils.
Bien cordialement